



## LE QUIZZ SLV

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société SLV France (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Villefranche-Tarare sous le numéro B391862273, dont le siège social est situé au 88 rue Henri Dépagneux, ZAC du Martelet, 69400 LIMAS,

Organise du 3 juin 2019 au 30 juin 2019, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « LE QUIZZ SLV » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine à l'exception des personnels de la société organisatrice, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur la plate-forme Reflexemedia.com et est relayée sur Facebook, LinkedIn et sur slv.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en répondant aux 4 questions. Le tirage au sort est effectué parmi les participants ayant répondu correctement aux 4 questions. 4 gagnants seront tirés au sort chaque jour. Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de participants ayant répondu correctement aux questions, les lots ne seront pas remis en jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Le partage du lien du jeu sur Facebook multiplie les chances de gagner par 4.

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le tirage au sort est effectué parmi les participants ayant répondu correctement aux 4 questions. 4 gagnants seront tirés au sort chaque jour. Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de participants ayant répondu correctement aux questions, les lots ne seront pas remis en jeu.

Le(s) gagnant(s) sera(ont) contacté(s) dans les 15 jours suivant leur notification de gain par mail lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé comme ayant renoncé à celui-ci.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 7 Luminaires mobiles sans fil DEGANO référence 1001414, d'une valeur de 129.90 euros (prix public HT). Descriptif disponible sur <https://www.slv.com/fr-fr/luminaires-lamps/degano-18-ip44-mobile-akku-leuchte-1001414.html>
- 7 Luminaires mobiles sans fil KENGA référence 1000400, d'une valeur de 129.90 euros (prix public HT). Descriptif disponible sur <https://www.slv.com/fr-fr/luminaires-lamps/kenga-17-ip44-mobile-akkuleuchte-1000400.html>
- 6 Luminaires mobiles sans fil TONILA référence 1002582, d'une valeur de 129.90 euros (prix public HT). Descriptif disponible sur <https://www.slv.com/fr-fr/luminaires-lamps/luminaire-mobile-sans-fil-tonila-blanc-3-niveaux-de-variation-2700k-1002582.html>
- 7 Luminaires mobiles sans fil KIROCONE référence 1001778, d'une valeur de 129.90 euros (prix public HT). Descriptif disponible sur <https://www.slv.com/fr-fr/luminaires-lamps/lampe-a-poser-dexterieur-kirocone-tl-e27-ip44-blanc-max-60w-1001778.html>
- 27 Enceintes bluetooth, d'une valeur de 25 euros (prix public HT).
- 27 Casquettes, coton noir, floqué logo SLV, d'une valeur de 10 euros (prix public HT).
- 27 Tee-shirts, coton noir, floqué logo SLV, tailles selon disponibilités, d'une valeur de 10 euros (prix public HT).

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, ou par mail à [communication@slv.fr](mailto:communication@slv.fr), pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 8 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES / RGPD<sup>2</sup>**

La participation au jeu implique **le consentement libre et éclairé de la part des participants**. Les participants acceptent de fournir leurs données personnelles en étant informés de la nature du traitement (voir charte des données personnelles sur [slv.com](https://www.slv.com/fr-fr/charte-de-donnees-personnelles.html) : <https://www.slv.com/fr-fr/charte-de-donnees-personnelles.html>).

Les participants disposent d'**un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données personnelles**. Les données transmises seront supprimées 7 jours après la fin du jeu.